

II. Con-
cile de
Nicée.

pendant on chicanca quelque temps sur le terme de *Salut* qu'on prétendoit n'être pas assez fort; il fut néanmoins conclu qu'il suffisoit de les honorer du baiser ou du salut, & qu'il n'y avoit que Dieu qu'on adorât du vrai culte de latricie. Le 82. Canon du Concile de Trulle prouve bien l'usage des Images de JESUS-CHRIST, mais il n'en établit pas le culte. Le passage de Leon Evêque de Cypre, est plus formel & établit le culte extérieur des Images, en rejetant la mauvaise interprétation que l'on pourroit y donner. Ceux d'Anastase Sinaïte ne prouvent que l'honneur qu'on doit aux Saints & aux Anges. Celui qui est tiré du Pré Spirituel, & rapporté sous le nom de Sophrone, quoi que cet Ouvrage soit de Jean Moschus, contient une réponse si outrée, que je ne crois pas que personne veuille l'approuver: on dit qu'elle fut faite à un Solitaire tourmenté du Demon de fornication, qui aiant sçu de ce Demon qu'il le laisseroit en repos s'il vouloit cesser d'adorer l'Image de la Vierge, consulta son Abbé sur ce qu'il devoit faire, & en reçut cette réponse que je ne crois pas devoir traduire. *Expedi autem tibi potius, ut non dimittas in civitate ista hupanar in quod non introcat, quam ut recuses adorare Dominum nostrum Jesum Christum cum propria Matre in sua Imagine.* On se servit néanmoins de cet exemple pour prouver que ceux qui avoient juré qu'ils demeureroient dans l'hérésie, n'étoient point tenus de ce serment; parce que ce bon Moine aiant promis avec serment au Demon, qu'il seroit ce qu'il fouhaitoit s'il le laissoit en repos, ne fit aucun cas de ce serment. Les miracles rapportez dans les Actes de Saint Cosme & de Saint Damien servent de preuves d'une dévotion excessive pour les Images des Saints, si l'autorité & l'antiquité de ces Actes étoient bien établis; mais comme cela n'est pas, on ne peut pas en tirer une preuve convaincante. Le passage qu'on cite sous le nom de S. Chrysostome, tiré d'une Homélie sur le lavement est douteux; & quand il seroit véritable, il ne regarde point les Images des Saints, mais la qualité d'Image de Dieu qui est dans l'homme. Ceux de Saint Athanase & de Saint Basile viennent encore moins au sujet: car il y est parlé de la ressemblance parfaite du Fils de Dieu avec son Pere dont il est l'Image. La lettre citée sous le titre de Saint Basile à Julien, qui joint à la Confession de Foi le culte des Saints & des Images, est une piece supposée. Les Histoires tirées des Vies de Saint Symeon, de Saint Jean le Jeuneur, de Ste. Marie Egyptienne, & d'autres actes de cette nature ne sont pas de grande autorité.

Après que l'on eut rapporté ces extraits, on fit lecture de la lettre du Pape Gregoire II. à celle de Germain de Constantinople, dans laquelle il établit le culte des Images, & trois lettres de ce Patriarche de Constantinople sur le même sujet, dans lesquelles il reconnoît que le culte que l'on rend aux Images, n'est qu'un culte extérieur par lequel on témoigne la veneration intérieure que l'on a pour ce qu'elles représentent. Tous les Evêques approuverent ce sentiment, & prononcèrent anathème contre ceux qui brisoient les Images, & même contre ceux qui ne les respectoient & ne les saluoient pas. Ensuite Euthymius Evêque de Sardes, lûit au nom du Concile une Confession de Foi, dans laquelle après les articles qui regardent la Trinité & l'Incarnation, l'on ajoute la priere des Saints, leur intercession, l'honneur qui leur est dû, aussi bien qu'aux Croix, aux Reliques des Saints, aux Saints & aux venerables Images, que nous honorons, que nous embrassons & que nous adorons avec respect, particulièrement les Images de l'humanité de JESUS-CHRIST & celles de la Sainte Vierge Mere de Dieu; celles des Anges, qui quoi qu'incorporels ont paru sous des figures humaines aux justes, & enfin celles des Apôtres, des Prophetes, des Martyrs & des autres Saints. Voilà la fin de cette Acton.

Dans la cinquième qui fut tenue le quatrième jour d'Octobre, on rapporte plusieurs pieces pour montrer que les Iconoclastes avoient fait ce que d'autres Heretiques avoient entrepris avant eux. Le premier passage est de Saint Cyrille, qui accuse Nabuchodonosor d'avoir enlevé les Cherubins qui étoient sur le Propitiatoire. La seconde piece est une lettre d'un Symeon, qui doit être différent du grand Symeon Stylite, écrite à Justin le jeune contre ceux qui avoient abbatu des Images: elle paroît supposée. La troisième est un extrait d'un Sermon de Jean de Thessalonique, qui assure qu'on doit peindre non seulement les hommes, mais aussi les Anges, parce qu'ils sont corporels. La quatrième est un extrait d'une dispute entre un Juif & un Chrétien, dans laquelle le Chrétien répondant au Juif qui lui reprochoit d'adorer les Images, lui répond que les Chrétiens ne les adorent point, mais qu'ils les conservent & les regardent, & qu'ils adorent & invoquent Dieu. La cinquième est un fragment d'un faux Itineraire des Apôtres, qui avoit été cité par les Iconoclastes, le Concile le rejette, l'anathematise, & le condamne au feu, & cite pour prouver la fausseté de ce monument un passage d'Amphilochius: il n'en étoit pas besoin, car ce monument est visiblement apocryphe. On rejette